## COMMUNE DE DORNES

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal le sept juin deux mil vingtet-un, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUTHIER, Maire de DORNES.

Convocation: 2 juin 2021.

<u>Étaient présents</u>: Mmes et MM. GAUTHIER Jean-Luc, ROSSFELDER Gérard, NATY Nicole, BEAUCOUSIN Lucien, DINET Isabelle, MARON Adrien, CARLIER Dorine, CAPET François, DUBOIS Isabelle, LAPREVOTTE Dominique, HERBEMONT Mélanie.

<u>Absents excusés</u>: Mmes et MM. FOURNIER Ingrid, DE DIVONNE Ludovic, DUBOIS Isabelle (pouvoir à GAUTHIER Jean-Luc) et PAUL Florian (pouvoir à ROSSFELDER Gérard).

Secrétaire de séance : Mme NATY Nicole.

Secrétaire suppléante : Mme SALBRICQ Ghislaine.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 mai 2021 : ce document est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Question unique: TRAVAUX ECOLE MATERNELLE:

Lesdits travaux sont validés, nous avons également reçu l'accord d'attribution des différentes subventions pour les montants suivants :

De la part de la D.S..I.L.: 223 145.00 €;
 S.I.E.E.E.N partie études: 3 446.50 €;
 S.I.E.E.E.N. partie: 50 000.00 €;

- Effilogis:

Nous restons dans l'attente d'éléments du thermicien.

## Finance ment:

<ul> <li>Montant global du marché (après ouverture des plis) :</li> </ul>	339 930.65 € ;
<ul> <li>Assurance maître d'ouvrage :</li> </ul>	3 211.00 € ;
- Maître d'œuvre (7,2 %):	24 475.01 € ;
- Bureaux de contrôle :	9 740.00 € ;
Montant global du marché :	377 356.66 €
TVA:	75 471.33 €
Total:	452 827.99 €.

De ce montant, sont à défalquer les subventions suivantes :

D.S.I.L. : 188 678.33 €
 S.I.E.E.E.N. : 53 446.50 €
 Effilogis : 23 100.00 €
 Moulins Communauté : 23 500.00 €;

Le reste à charge incluant lo location des bâtiments modulaires (2 classes et un WC) sera donc de 118 625.83 € plus la T.V.A. soit 194 107.16 €.

Un paramètre important est à prendre en compte : l'aspect du *DÉPLACEMENT DES CLASSES* pendant la durée des travaux ; la Municipalité et les enseignants ont travaillé en bonne intelligence et sont parvenus à un accord. En effet, les propositions formulées par la Commune ont été retenues ; à savoir :

- -1- La Classe de M. FAUVRE sera hébergée dans la classe verte (grande section).
- -2- La Classe de grande section sera logée dans la salle de motricité et bénéficiera des sanitaires provisoires. Un aménagement sera nécessaire (déplacement d'une cloison amovible).
- -3- On prévoit la location d'un mobil-home qui abritera 2 classes (petite et moyenne sections) + sanitaires. Il sera implanté sur la parterre herbu à l'arrières de l'école (près de la classe de Mme FLEGAR et face à la Salle des Fêtes). Ce module de 2 X 45 m² + WC est loué 32 000.00 €/an.
- -4- Le dortoir sera hébergé dans la salle d'associations.
- -5- Les activités qui se déroulaient initialement dans la salle de motricité, auront lieu dans la salle d'associations.

Tous ces aménagements auront lieu durant les vacances scolaires d'été.

La cour affectée aux maternelles gardera cette fonction.

## **EMPRUNT:**

Compte tenu de la faible probabilité d'obtention de la subvention Effilogis, nous rajouterons le montant de cette subvention au montant du prêt.

Afin de garder une marge d'autofinancement pour d'autres projets M. le Maire propose aux conseillers municipaux d'avoir recours à l'emprunt dans une moindre mesure. A cet effet, trois organismes bancaires ont été contactés : le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque des Territoires. C'est le Crédit Agricole qui a été retenu pour un montant de 220 000.00 € sur 12 ans à taux fixe. Le choix du Conseil se porte sur des échéances trimestrielles. La question mise aux voix est adopté :

- à l'unanimité des membres présents et représentés (par 13 voix pour) pour ce qui concerne le montant et la durée :
- à la majorité des membres présents et représentés (par 12 voix pour et une abstention) pour ce qui concerne le taux qui est de 0.66 %.

DEBUT DU CHANTIER : Il pourrait débuter lundi 12 juillet pour une durée de 7 mois, s'il n'y a pas d'imprévus ni de ruptures d'approvisionnement. En cette période troublée, un risque subsiste concernant le coût des matériaux et leur disponibilité.

La Municipalité s'engage auprès des enseignants et des parents d'élèves à maîtriser au mieux les délais afin que les occupants habituels de ces locaux soient gênés le moins possible dans leurs activités.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 55.